

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°3

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'ANDREZIEUX-BOUTHEON

5.2

Délibération n° : 03/07

Séance Ordinaire du jeudi 30 avril 2026

Président de séance : Monsieur François DRIOL président du CCAS

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mesdames BAYON, GRANGE, PETIT, OCQUIDANT, PONSON et SPADA
Messieurs BOUILHOL et DRIOL

Absents excuses ayant donné pouvoirs : Madame MOULARD à Mme GRANGE

Absents excusés :

Quorum : atteint

Date de convocation : le 23 avril 2026

Objet : règlement intérieur du CCAS

Monsieur le Président explique que le règlement intérieur prévu par l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles est destiné à contenir les dispositions réglant l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264200486-20260430-202615-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Il donne connaissance aux Administrateurs du projet de règlement intérieur élaboré dans le respect des dispositions réglementaires et propose à l'assemblée de l'approuver.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE :**

Article 1 : L'adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS d'Andrézieux-Bouthéon tel que présenté en annexe.

Article 2 : Que ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration du CCAS.

Article 3 : Que ce règlement peut à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du Conseil d'Administration selon les modalités qui y sont inscrites.

Article 4 : Que Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS, sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 07 mai 2026,

**Le président,
François DRIOL**

